

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 21 mars 2024 à 20h15

Présidence : M. Ralph Sprunger, Vice-président

Le Vice-président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Le Vice-président annonce qu'il remplace M. André Forster, Président, excusé pour des problèmes de santé.

Le Vice-président indique qu'avant de commencer l'assemblée, il doit faire élire Mme Evelyne Chesaux en qualité de Secrétaire. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats volontaires pour prendre ce poste. Aucune personne ne se propose.

Le Vice-président demande à ceux qui sont pour l'élection de Mme Evelyne Chesaux de lever la main.

Mme Evelyne Chesaux est nommée Secrétaire à l'unanimité.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°01-2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE**
- 7. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 20 / 41

Membres excusés : 14

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 est approuvé à main levée par la majorité moins une abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président annonce la démission de Mme Aurélie Weiss.

L'assemblée compte désormais 20 membres présents sur 40.

Assermentations

Le Vice-président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

M. Davide Marguccio, Syndic, relève qu'il y a trois points à partager avec l'assemblée.

1. Le test de circulation et braquage du car postal :

La Municipalité réfléchit actuellement à la possibilité de revaloriser la place centrale du village, qui à l'heure actuelle, est avant tout une zone de circulation. La Municipalité regarde s'il est possible de faire tourner le bus ailleurs que sur cette place. M. Davide Marguccio, Syndic, précise que ce n'est pas à l'ordre du jour de faire des changements, ces essais ont été faits afin de constater si cette possibilité pouvait être faite avant d'aller plus loin dans des décisions de changement.

2. L'état de situation sur la fusion entre les communes de Saubraz, St-Oyens et Gimel :

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'il a rencontré les Syndics des communes concernées ainsi que M. Le Préfet afin de faire le point de situation concernant le projet de fusion. Ensuite, ils se sont rencontrés avec l'ensemble des Municipalités de Saubraz, St-Oyens et Gimel.

Le point de situation actuelle est que la commune de Saubraz ainsi que la commune de St-Oyens avaient, au travers de leur sondage, voté très favorablement pour la fusion. Concernant la commune de Gimel, il indique que c'était plus mitigé, raison pour laquelle, ils ont pris le temps de discuter à l'intérieur de la Commune. La commune de Gimel a compris qu'il y avait eu une menée pour avoir un groupe de votes négatifs dans le sondage et qu'il s'agissait de rumeurs qui devraient se lever au travers d'une étude de faisabilité pour cette fusion avec des communications et explications sur ce qui devrait être fait par les trois communes. Dès lors, leur Conseil a demandé à la Municipalité d'aller de l'avant avec l'étude de cette fusion.

La conclusion pour la Commune de Saubraz est que la Municipalité va présenter un préavis au Conseil général et M. Davide Marguccio, Syndic, précise qu'une séance extraordinaire devra être agendée pour ce point-là. Dans ce préavis, il sera demandé d'engager un montant d'environ CHF 3'000.00 pour l'étude de la fusion. Cette étude prévoit des groupes de travail pour étudier toutes les conséquences d'une fusion. Ensuite, une présentation publique sera faite afin d'expliquer les intentions, les avantages et les inconvénients et suite à ça seulement, il y aura un préavis du Conseil général pour la fusion et s'il est accepté, une votation populaire sera faite.

M. Davide Marguccio, Syndic précise qu'une étude de fusion ne se fait pas à cheval sur deux législatures, le but est donc de pouvoir réaliser une fusion avant le 30 juin 2026.

3. Passage du 60 km/h. au lieu du 80 km/h. situé « Aux Tattes » :

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que cette diminution de vitesse a été refusée par la DGMR. Il précise que lorsque les comptages de vitesse ont été effectués, les vitesses constatées n'ont pas démontré des abus de vitesse importantes sur ce tronçon-là.

M. Toni Piron demande quel sera l'écusson lors de la fusion.

M. Davide Marguccio répond que ce sera le groupe de travail qui proposera un écusson et prendra la décision. Il précise que selon

M. Curchod, Délégué cantonal aux fusions de communes, l'écusson est généralement refondu complètement avec une nouvelle proposition.

Bureau du Conseil

Le Vice-président informe que M. André Forster, Président, lui a indiqué qu'il fera sa dernière séance au mois de juin 2024 en tant que Président et précise qu'il faut trouver un nouveau binôme « Président - Vice-président » pour le mois de juin au prochain Conseil général. Les élections se feront au mois de juin afin d'élire la nouvelle législature et demande de commencer à réfléchir à qui pourraient prendre ces postes.

M. Ralph Sprunger précise qu'il ne souhaite idéalement pas continuer en tant que Vice-Président.

6. Préavis municipal 01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE

Mme Marinette Donadeo, Municipale, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

L'ASSAGIE a dû mettre sur pied des nouveaux statuts car le Canton demande à ce que le plafond d'endettement soit intégré et pour cela, il a été présenté à l'assemblée intercommunale de l'ASSAGIE, dont tous les membres ont accepté ce statut. Mme Marinette Donadeo précise qu'une Commission ad hoc a travaillé sur ces statuts et aujourd'hui, ceux-ci doivent être entérinés par les communes. Cet avis est demandé sans modification possible.

M. Felix Baiche, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°01/2024 tel que présenté.

Le Vice-président ouvre le débat.

Aucune question.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur l'amendement de la commission de gestion :

Oui : 19

Non : 0

Abstentions : 1

Nuls : 0

7.

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 01/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

1. **D'accepter la modification des statuts de l'ASSAGIE telle que présentée.**

7. Propositions individuelles et divers

Mme Denise Badel demande à la Municipalité s'il est prévu de faire une information publique à toute la population pour présenter le projet de la crèche.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que la Municipalité est en train d'envoyer une version modifiée aux différents services dont l'OAJE et le Service des monuments et des sites. Une fois que ce projet sera abouti, il y aura une demande d'enquête publique déposée et à ce moment-là une présentation publique à toute la population sera faite.

Mme Sylvie Monney indique qu'elle faisait partie d'une Commission ad hoc pour le projet de crèche et demande si cette Commission est toujours d'actualité.

M. Ralph Sprunger, Vice-président, indique que cette Commission ad hoc était pour le dernier préavis et que pour le nouveau préavis relatif à une crèche, ce sera le Conseil ou le bureau qui pourra demander la création d'une Commission. Il précise que le Bureau a prévu de nommer une Commission ad hoc.

Mme Sylvie Monney demande où en est l'Auberge concernant sa réouverture.

Mme Nadja Baiche indique également qu'elle a vu une annonce dans le journal « La Côte » de la part de la Commune pour la recherche d'un nouveau tenancier.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, indique que la tenancière actuelle, Mme Tuyen Marguccio, ne peut reprendre le travail pour des raisons de santé. Il indique que la tenancière actuelle a recherché depuis le mois d'août 2023 un nouveau tenancier, sans succès. Il précise que la tenancière actuelle a continué de payer les loyer et charges depuis le mois d'août

2023. Aujourd'hui, avec son certificat médical, elle a pu rompre le bail pour le 30 avril 2024. Dès lors, la Municipalité a mis un article dans le journal « La Côte » et le journal des Cafetiers.

M. Toni Piron demande que la traversée du village soit à 30 km/h.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, indique que si le projet de la crèche est accepté, il sera possible de mettre un secteur à 30 km/h. selon M. Warnery, Voyer.

Mme Julie Sprunger, Municipale, précise qu'avec la crèche, une demande pourra être faite au Canton, il déposera son préavis et ensuite, la Municipalité fera un préavis auprès du Conseil général en précisant les zones qu'elle souhaite mettre à 30 km/h. Une fois la décision du Conseil général, si le préavis est approuvé, la Municipalité remet cette réponse au Canton et là, celui-ci donnera son approbation car un préavis positif aura été établi au préalable par le Canton. Elle précise que pour que le 30 km/h. soit accepté sur la route cantonale, il faut une raison valable, par exemple une école ou une crèche.

M. Toni Piron indique qu'une autre raison valable serait de faire une place du village.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'une place du village n'est pas une raison valable pour mettre un 30 km/h. sur une route cantonale.

Le Président clôt la séance à 20h45.

Pour le Conseil général

Le Vice-président

La Secrétaire

Ralph Sprunger

Evelyne Chesaux